



PROJET D'ETABLISSEMENT

Micro-crèche ADMR « Les Petites Colombes »

2022



Table des matières

PREAMBULE.....	4
a. Présentation de la structure	4
Historique de la structure.....	4
La structure actuelle.....	5
PROJET D'ACCUEIL.....	6
a. Prestations d'accueil proposées	6
b. L'accueil d'enfants en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques.....	7
c. La mixité sociale et la question du genre	8
d. L'équipe de la structure	9
Le référent / la référente technique	10
L'équipe éducative	10
Le/ la référent santé et accueil inclusif	10
e. Analyse de pratiques et formation continue.....	11
PROJET EDUCATIF.....	13
a. Le projet éducatif de l'ADMR pour la petite enfance : accueillir les enfants.....	14
Accueillir tous les enfants.....	14
Accompagner les tout-petits dans leur développement.....	16
Associer et soutenir les parents	16
S'inscrire dans le territoire	16
b. Les valeurs et principes éducatifs de la micro-crèche « Les Petites Colombes ».....	17
c. Comment ces valeurs se traduisent dans le quotidien de l'enfant et des familles ?	19
Ecoute et respect des rythme de l'enfant	19
Accompagnement des familles, soutien à la parentalité	19
Développement de l'autonomie de l'enfant.....	20
Bien-être de tous (enfant parent professionnel)	20

Confiance et transparence	21
Assurer la sécurité physique et affective de chaque enfant.	21
d. Le projet pédagogique.....	22
Le rythme d'une journée à la crèche.....	23
L'accueil de l'enfant et de sa famille	24
Les soins donnés à l'enfant	26
PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE	35
a. La crèche et son environnement.....	35
La politique territoriale dans laquelle s'inscrit la crèche	35
L'environnement ADMR.....	35
b. Les parents dans l'établissement.....	38
Les échanges quotidiens.....	38
Les rencontres organisées.....	39
Implication des parents dans la vie de l'établissement	39
L'information : un outil complémentaire	40
Questionnaire de satisfaction	40
c. Actions mises en place en faveur des familles engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle.....	40
Favoriser la mixité et prévenir l'exclusion.....	40
L'insertion au sein même de la structure.....	41
d. Les actions menées en faveur du développement durable	41
CONCLUSION	42
ANNEXES.....	43
a. Annexe 1 : Charte nationale de l'accueil du jeune enfant.....	43
b. Annexe 2 : Charte des engagements ADMR Enfance et Parentalité	44

PREAMBULE

Ce projet d'établissement est rédigé **conformément à l'article R2324-29 du Code de la Santé Publique**. Il met en œuvre la charte nationale de l'accueil du jeune enfant mentionnée à l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Il est le fruit d'une réflexion collective et a pour but de présenter aux familles et aux institutions partenaires, une vue globale de la structure et de décrire les conditions d'accueil des enfants d'un point de vue pédagogique et sociologique. Il est amené à évoluer dans le temps pour être un réel document de travail. Il se compose du projet d'accueil, du projet éducatif et du projet social et de développement durable.

Tout établissement d'accueil du jeune enfant répond à ces missions (Article L. 214-1-1 du Code l'Action Sociale et des Familles) :

- Ils veillent à la **santé, la sécurité, au bien-être et au développement physique, psychique, affectif, cognitif et social des enfants** qui leur sont confiés ;
- Ils contribuent à **l'éducation des enfants accueillis** dans le respect de l'autorité parentale
- Ils contribuent à **l'inclusion de toutes les familles et de tous les enfants**, particulièrement celles et ceux confrontés à la pauvreté et à la précarité ;
- Ils mettent en œuvre **l'accueil inclusif** des familles et enfants présentant un handicap ou atteints de maladies chroniques ;
- Ils favorisent la **conciliation par les parents de jeunes enfants de leurs temps de vie familiale, professionnelle et sociale**, notamment pour les personnes en recherche d'emploi et engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et les familles monoparentale ;
- Ils concourent à la recherche d'une **plus grande égalité** entre les femmes et les hommes.

a. Présentation de la structure

Historique de la structure

La Micro-crèche ADMR a été créée à l'initiative de l'association ADMR de Méré et la Commune de Méré pour les enfants de la commune en partenariat avec la CAF des Yvelines et le conseil départemental. La commune de Méré assure la mise à disposition des locaux et un soutien financier.

La structure actuelle

La micro-crèche « Les Petites Colombes » est ouverte depuis le 15/01/2018. La gestion de l'établissement est publique sur la délégation de service auprès du gestionnaire privé l'ADMR. La micro-crèche « Les Petites Colombes » est une association locale adhérente à la fédération départementale ADMR Méré et environ. L'association est gérée par un Conseil d'Administration et un bureau, et est représentée par un président élu dans le cadre de son mandat. Le Conseil d'Administration est responsable du fonctionnement global de l'Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants dont il assure la gestion, dans le respect des missions spécifiées dans le cadre légal et réglementaire régissant ces établissements. La fédération ADMR apporte son soutien et accompagne l'association, notamment par le biais de divers services mutualisés (gestion des paies, établissement des bulletins de salaires, comptabilité et préparation des comptes annuels, système d'information...).

La/le directrice/eur de l'établissement est responsable du bon fonctionnement de la structure au quotidien. Un document de délégation précise le périmètre des responsabilités de chacun (conseil d'administration, fédération, directrice) et les modalités de mise en œuvre et d'évaluation.

L'ADMR de Méré est créée en 1984 sur la commune de Méré qui compte aujourd'hui 1789 habitants pour une superficie de 10km². L'association développe progressivement ses activités d'aide à domicile et sa zone d'intervention. Elle intervient aujourd'hui sur 20 communes du canton de Montfort L'Amaury et d'Aubergenville. Elle aide chaque mois 410 bénéficiaires et emploie 47 salariés, soit 39000 heures d'intervention/an.

Cette association a une tradition de dynamisme, de créativité et une écoute constante des besoins de la population de son territoire. Elle a ainsi lancé en 2009 un service de petit bricolage et petit jardinage. L'année suivante, l'association locale ADMR de Méré a créé un service d'accompagnement courses avec véhicule ainsi qu'un service de garde d'enfants de plus de trois ans. Depuis 2021, l'ADMR assure un service de portage de repas pour les personnes de plus de 60 ans. Consciente des besoins d'accueil en petite enfance de la population de Méré et des communes limitrophes, l'association a décidé de développer une micro crèche à Méré et une autre aux Mesnuls en partenariat avec les communes.



PROJET D'ACCUEIL

a. Prestations d'accueil proposées

La micro-crèche « Les Petites Colombes » est ouverte depuis le 15/01/2018. Elle accueille dix enfants, de 10 semaines à 3 ans, sur une amplitude 1 jours à 5 jours. La majorité des enfants sont accueillis jusqu'à leur entrée à l'école. Les professionnels adaptent leurs pratiques en fonction de l'âge des enfants.

La micro-crèche « Les Petites Colombes » propose également différents types d'accueil :

- **L'accueil régulier** : Est dit « régulier » lorsque les besoins sont récurrents et connus à l'avance, que les horaires soient atypiques ou non. Ce type d'accueil est soumis à contrat.
- **L'accueil occasionnel** : Est dit « occasionnel », lorsque les besoins sont ponctuels et non récurrents. L'enfant est inscrit dans la structure, l'a déjà fréquentée (a fait sa familiarisation), et a besoin d'un accueil de durée limitée, sans rythme régulier. Cet accueil permet de répondre à différents besoins des familles : avoir du temps pour rechercher un emploi, avoir du temps pour soi, besoin d'accueil supplémentaire pour participer à une formation ponctuelle. Conformément à la loi, la structure se doit de transmettre à la CNAF dès que possible et au moins une fois par semaine les disponibilités pour une parution sur le site monenfant.fr. Le temps d'accueil minimal est d'une journée pour le bien-être de l'enfant et du reste du groupe.
- **L'accueil d'urgence** : Est dit « d'urgence » lorsque les besoins des familles ne peuvent pas être anticipés, l'enfant n'ayant jamais fréquenté la structure. L'accueil de l'enfant se fera sous réserve de place disponible.

Ces différents types d'accueil visent à donner l'opportunité aux familles d'accueillir leur enfant en collectivité malgré la difficulté d'organiser des plannings d'accueils fixes de semaine en semaine. Par ailleurs, d'autres paramètres peuvent motiver les parents à faire une demande d'accueil de leur enfant

en collectivité de façons discontinues comme le congé temporaire du mode de garde habituel de leur enfant, la préparation de l'enfant à la vie en collectivité en vue de l'inscription à l'école.

La micro-crèche « Les Petites Colombes » est ouverte de 7h30 à 18h30 et fermée les jours fériés ainsi que 5 semaines dans l'année qui sont définies par le comité de pilotage de la structure chaque année et annoncées aux familles lors des réunions d'information, sur les factures, par affichage dans le hall dès que l'information est sue. Pour les fermetures exceptionnelles comme en cas d'épidémie, l'annonce de la fermeture se fait au plus vite soit par téléphone, soit par mail.

Une étroite collaboration est mise en place entre le délégant, la commune de Méré et le délégataire, l'association ADMR de Méré, par le biais de réunions régulières et de documents.

b. L'accueil d'enfants en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques

La micro-crèche « Les Petites Colombes », chaque enfant est accueilli dans le respect de ses besoins, de son rythme et dans son individualité. Chaque enfant est unique avec ses particularités qui lui sont propres, c'est pourquoi nous accueillons tous les enfants et leur famille avec leur particularité (maladie chronique, handicap...). Tout est mis en œuvre pour accueillir les enfants vivant avec un handicap ou atteints de maladies chroniques dans la mesure des possibilités du service. Un accueil individualisé en réunion de professionnels pluridisciplinaires (Educateur de jeunes enfants, médecin, famille...) permet de mettre en œuvre un accompagnement qui favorise l'épanouissement et le bien-être de l'enfant tout en respectant ses spécificités. Actuellement, deux places sont réservées prioritairement pour les enfants en situation de handicap. Un référent santé et accueil inclusif veille à ce que soient mises en place toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière. Un projet d'accueil individualisé précisant les besoins spécifiques de l'enfant et les modalités de sa prise en charge est établi.

L'objectif de l'accueil n'a pas un but thérapeutique mais, comme tout autre enfant, a un objectif de socialisation. L'être humain est un individu qui vit au sein d'un collectif. Nous considérons que cela commence dès le plus jeune âge en prenant en compte la maladie qui, parfois, rend difficile le quotidien

du jeune enfant en situation de handicap. L'accueil peut être de façon régulière ou ponctuelle, en journée complète ou demi-journée.

Les partenariats, pour mener à bien ces accueils, seront à définir. Des conventions seront établies entre les différentes parties. Si la santé de l'enfant nécessite le concours des professionnels médicaux ou paramédicaux, un protocole sera mis en place en concertation avec la famille, le / la référent(e) technique/ directeur, le référent santé et accueil inclusif et le médecin traitant de l'enfant, dans la limite des possibilités de la micro-crèche. Ces interventions devront avoir lieu sur une plage horaire bien spécifique et de manière exceptionnelle. Lorsque l'enfant a besoin de prendre un traitement durant les heures d'accueil, un protocole sur l'administration de soins et de médicaments rédigé par l'équipe d'encadrement et le référent santé et accueil inclusif est suivi. Celui-ci est affiché dans la structure, annexé au règlement de fonctionnement et consultable dès que besoin.

c. La mixité sociale et la question du genre

Cité dans la **charte nationale pour l'accueil du jeune enfant** (cf. Annexe 1), deux principes traitent de **l'accueil pour tous au sens de la mixité sociale et du genre**.

- Principe 1 : « Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille. »
- Principe 7 : « Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité. »

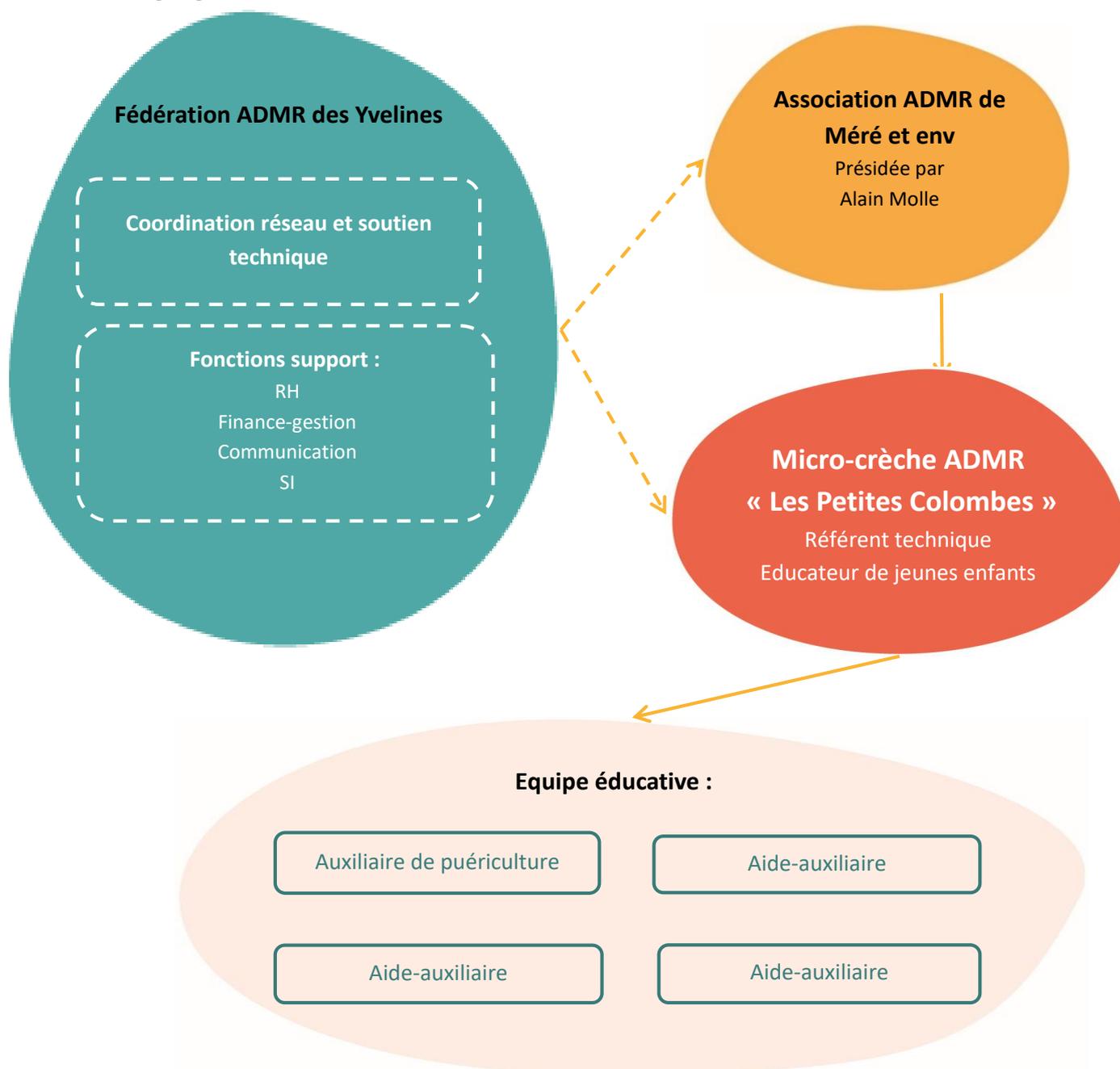
La question de **la mixité sociale** est abordée à chaque commission d'attribution des places afin de pouvoir proposer un accueil à toute famille résidant sur le territoire **indépendamment de son emploi, sa culture, sa profession**.

Filles et garçons sont accueillis en toute égalité au sein du multi-accueil afin de libérer les enfants des stéréotypes de sexe, notamment par une proposition de jouets et jeux non-genrés.

Proposer un accueil de tous c'est donc **favoriser le respect de l'autre et le vivre ensemble**.

d. L'équipe de la structure

L'équipe veille à la mise en place du projet pédagogique de la structure et à son évolution en respectant le projet éducatif. Afin d'assurer la meilleure sécurité et le meilleur accompagnement éducatif possible pour les enfants accueillis, le recrutement se fait de façon très rigoureuse. Vous trouverez ci-dessous l'organigramme de la structure :



Le Référent technique / la référente technique

Il/Elle est chargé.e du suivi de la micro-crèche, garant.e du respect du projet pédagogique et du bien-être de l'enfant. Il/Elle veille au bon fonctionnement quotidien de la structure et est un réel appui pour l'équipe et les parents. Il/Elle peut conseiller, proposer sans jamais juger. Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. Sa mission est de gérer le quotidien de la structure : gestion des plannings, de l'équipe, commande des repas...intervient également auprès de l'équipe en soutien. Il/elle fait le lien entre le terrain, l'association et la commune.

L'équipe éducative

L'équipe se compose de quatre professionnel.le.s de la petite enfance. Le personnel encadrant a dans ces effectifs des salariés diplômé CAP petite enfance / auxiliaire de puériculture / éducateur de jeunes enfants intervenant au quotidien avec un roulement horaire adapté au fonctionnement de la structure.

Tous ces professionnel.le.s participent à l'entretien de la structure et la préparation des repas, ainsi qu'au nettoyage, l'entretien du linge sur son temps de présence. Un planning a été établi pour donner une régularité des tâches.

L'ensemble de l'équipe propose un accompagnement adapté à l'enfant tenant compte de ses compétences. Elles sont aussi là pour répondre aux questionnements, inquiétudes des parents.

Le/ la référent santé et accueil inclusif

Cette fonction est occupée par un médecin. Il/Elle a pour mission de :

- Aider à l'élaboration et à la bonne compréhension par l'équipe éducative des **protocoles annexés** au règlement de fonctionnement.
- Apporter sa contribution pour la mise en œuvre des **mesures nécessaires au bien-être, bon développement et prise en compte des besoins** des enfants accueillis.
- Veiller à la mise en place de toutes les mesures nécessaires à l'**inclusion des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique ou tout problème de santé** nécessitant un traitement ou une attention particulière.
- Aider l'équipe éducative à la compréhension et à la mise en œuvre de **projet d'accueil individualisé (PAI)**.
- Assurer des actions de **prévention en santé** auprès des professionnels, voire des parents.

- Contribuer au **repérage des enfants en danger** ou en risque de l'être et informer l'équipe sur les conduites à tenir dans ces situations.
- Procéder le cas échéant à un **examen d'enfant** afin d'envisager s'il nécessite une orientation médicale (avec autorisation préalable des parents ou responsables légaux).
- Si le référent est un médecin, il peut délivrer un **certificat médical** attestant qu'il n'y a aucune contre-indication pour l'enfant à un accueil en collectivité.

e. Analyse de pratiques et formation continue

Les professionnels de nos structures sont accompagnés dans leurs pratiques et ont accès à une formation continue prenant même en compte les spécificités notamment la prise en charge des handicaps et la pédagogie à la diversité.

Afin de garantir un accueil de qualité, les temps d'échanges entre professionnels sont primordiaux. Ils permettent de réfléchir, réajuster, évaluer, prévoir les accompagnements des enfants et des familles.

- **Réunions mensuelles à destination de l'équipe** (organisation du quotidien, événements festifs, travail sur le projet d'établissement)
- **Réunions d'analyse des pratiques professionnelles** tous les quatre mois animées par un intervenant extérieur dont l'objectif est d'échanger sur les situations professionnelles complexes. Chaque professionnel bénéficie au moins de 6 heures d'analyse de la pratique par an (dont deux heures tous les quatre mois). Les séances d'analyse de pratiques professionnelles se déroulent en-dehors de la présence des enfants. Ces séances sont animées par un professionnel formé en la matière, extérieure à l'équipe d'encadrement des enfants de l'établissement et sans lien hiérarchique avec ses membres. Elles ne peuvent pas réunir plus de 15 personnes. Les participants et l'animateur s'engagent à respecter la confidentialité des échanges.
- **Journée pédagogique** : la structure ferme exceptionnellement ses portes deux fois par an afin de permettre à toute l'équipe de travailler sur une thématique en lien avec leur profession (signes avec bébé, formation incendie, etc.).

L'association ADMR de Méré favorise et soutient la professionnalisation et permet à chacun d'évoluer par l'intermédiaire d'une formation continue. Le personnel a accès à des formations en équipe mais peut également demander des formations individuelles. Des formations sont proposées à l'ensemble de l'équipe. L'ADMR dispose de **deux centres nationaux de formation et de pédagogie** pour la formation continue des professionnels et des bénévoles. Ces catalogues sont complétés par des partenariats avec plusieurs établissements et/ou centres de formation externes (par exemple Label Vie, ...).

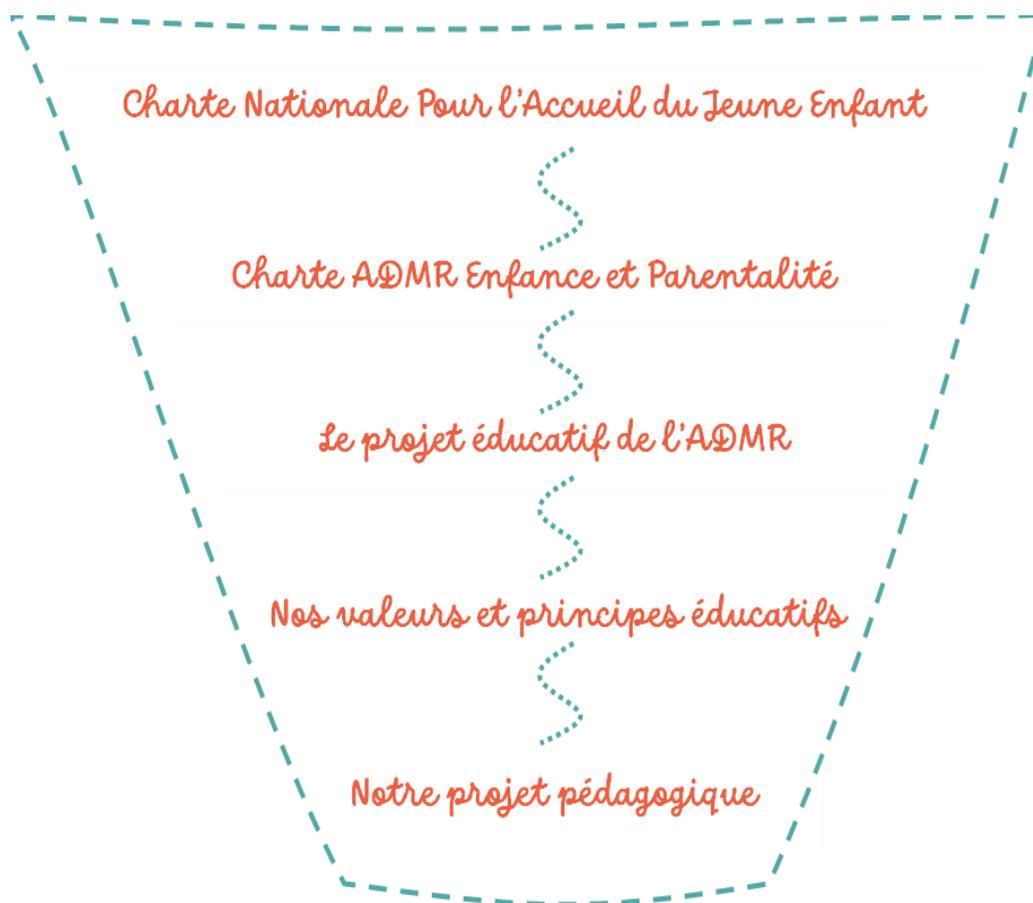
Notre accueil des enfants et des familles est basé sur les principes de la Charte Nationale pour l'accueil du Jeune entrée dans la loi en septembre 2021. Elle établit les 10 principes à suivre pour que l'enfant puisse grandir en toute confiance et est retranscrite à travers toutes nos actions éducatives.

A l'ADMR nous avons décliné ces principes à travers la charte des engagements ADMR « Enfance et Parentalité » adopté en mars 2018 par le conseil d'administration national et mise en place dans nos structures locales. Elle prône des valeurs et un savoir-faire commun sur tout le territoire national et est disponible en annexe. Plus concrètement, l'Union Nationale ADMR a également adopté un projet éducatif commun à l'ensemble des 200 structures petite enfance du réseau. Celui-ci se décline, au sein de la micro-crèche « Les Petites Colombes » en quatre valeurs et principes, ainsi qu'un projet éducatif détaillé.

PROJET EDUCATIF

Notre accueil des enfants et des familles est basé sur les principes de la **Charte Nationale pour l'accueil du Jeune Enfant** (annexe 1), entrée dans la loi en septembre 2021. Elle établit les 10 principes à suivre pour que l'enfant puisse grandir en toute confiance et est retranscrite à travers toutes nos actions éducatives.

A l'ADMR nous avons décliné ces principes à travers la **charte des engagements ADMR « Enfance et Parentalité »** adoptée en mars 2018 par le conseil d'administration national et mise en place dans nos structures locales. Elle prône des valeurs et un savoir-faire commun sur tout le territoire national et est disponible en annexe 2. Plus concrètement, l'Union Nationale ADMR a également adopté un **projet éducatif commun à l'ensemble des 200 structures petite enfance du réseau**. Celui-ci se décline, au sein de la structure en **quatre valeurs et principes éducatif**, ainsi qu'un **projet pédagogique détaillé**.



a. Le projet éducatif de l'ADMR pour la petite enfance : accueillir les enfants, soulager les parents

Pour l'ADMR il est important que les enfants soient immergés dans un espace propice au développement personnel afin de grandir en toute confiance. Après avoir pris connaissance de notre charte d'engagement ADMR, voici le projet pédagogique de du réseau. L'ADMR veille à :

Accueillir tous les enfants

L'**universalité** est l'une des valeurs fortes du réseau ADMR. Bien sûr, c'est à chaque collectivité concédante qu'il revient de définir la vocation de son service public en fonction de la situation socio-économique locale, et de décider s'il convient de cibler plus particulièrement certaines catégories de population : enfants handicapés, parents célibataires, parents bi-travailleurs, salariés sur le territoire communal etc..

Mais les élus doivent savoir qu'ils pourront compter sur les équipes de l'ADMR, qui sont à mêmes de s'organiser pour accueillir dans de bonnes conditions tous les enfants et toutes les familles, quels qu'ils soient, tant au niveau de l'organisation logistique des services qu'en matière de formation des personnels à la prise en charge des handicaps et à la pédagogie de la diversité.



Ainsi lieux d'accueil Enfance-Jeunesse garantissent une **prise en compte des besoins individuels et spécifiques** propices à l'autonomie et au développement des enfants.

Ils sont engagés pour l'**égalité des genres dès le plus jeune âge** : formation des professionnels, analyse des pratiques, jeux adaptés, mise en œuvre de la Charte pour une représentation mixte des jouets.

Ils favorisent l'**accueil d'enfants en situation de handicap et mise en place d'un accompagnement adapté** : accessibilité des locaux, formation continue des professionnels, présence d'un accompagnant éducatif et social, équipements spécialisés, projets d'accueil individualisés dès que besoin.

Ils mettent en œuvre des projets qui accompagnent des parents en **insertion professionnelle** : certaines crèches ADMR s'engagent à faciliter l'accès à l'emploi des parents de jeunes enfants, notamment les mères isolées, en accueillant leurs jeunes enfants. Il s'agit de crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP).

Les **horaires sont adaptés aux contraintes familiales et professionnelles** : accueil en horaires atypiques, accueil occasionnel...

Ils favorisent le développement du **lien intergénérationnel** : de plus en plus de structures se situent à proximité d'autres services aux seniors et des temps partagés sont organisés (lecture, ateliers, sorties communes, jardinages, animations festives...). Par la relation des plus jeunes avec les aînés, qu'ils soient seniors ou plus âgés, en perte d'autonomie, encore à leur domicile ou résidant en établissement, les activités et les rencontres participent à créer un climat de confiance, de compréhension et de respect qui favorisent l'épanouissement de chacun et le bien vivre ensemble.



Accompagner les tout-petits dans leur développement



L'éveil des enfants est au centre de chacun des projets ADMR. Celles-ci doivent pouvoir bénéficier d'un personnel compétent et encadré, ayant accès à une formation continue de qualité, de manière à mobiliser au service de chaque projet l'état des connaissances en matière de pédagogie et de développement de l'enfant.

L'équipe doit ensuite s'engager dans une démarche de projet structurée et encadrée, le plus souvent avec l'appui de compétences extérieures. L'ADMR est organisée pour diffuser dans son réseau l'expérience acquise en matière d'animation d'équipe et de rédaction des projets éducatifs et pédagogiques des établissements d'accueil.

Les programmes pédagogiques mis en œuvre multiplient les découvertes sensori-motrices, activités motrices, symboliques, d'initiation, cognitives, créatives et manuelles afin d'enrichir et d'encourager la **curiosité**, la **créativité** et l'**imaginaire** de l'enfant.

Associer et soutenir les parents

Les équipes ADMR veillent à **associer les parents dans la vie de l'EAJE**. D'abord pour les impliquer dans la vie quotidienne de ce que vivent les enfants et les associer à certaines décisions sur l'organisation de l'établissement.

Ce dialogue peut prendre plusieurs formes : la réception des nouveaux parents, les échanges informels en début et en fin de journée, la participation aux « conseils de crèches », mais aussi des événements particuliers comme les « cafés-crèches », des réunions thématiques autour d'un intervenant extérieur etc. Ils seront précisés dans notre offre.

S'inscrire dans le territoire

Les associations du réseau ADMR mettent à profit leur implantation locale pour proposer aux élus locaux des initiatives variées visant à ancrer l'établissement d'accueil dans son territoire. Les petits peuvent ainsi être invités à visiter l'école maternelle, la médiathèque, la boulangerie, les personnes âgées, le marché, une ferme ou un zoo etc.

Ces initiatives cumulent bien des avantages. Elles participent à l'éveil des enfants et leur fait découvrir leur collectivité. Inversement, elles témoignent de l'attention que porte la communauté locale à ses

futurs citoyens. Enfin, elles contribuent à diffuser une bonne image de la crèche et plus largement de la politique enfance de la collectivité.

b. Les valeurs et principes éducatifs de la micro-crèche « Les Petites Colombes »

En complément au projet éducatif commun à l'ensemble du réseau ADMR, la micro-crèche met l'accent sur les valeurs et principes éducatifs suivants :



Le respect est la première valeur.

Chaque enfant est unique et a des besoins qui lui sont propres. L'enfant est un individu à part entière qui communique à sa manière sur ses ressentis. Accueillir un enfant, c'est se mettre à sa hauteur physiquement et à la hauteur de ses émotions. L'équipe, en collaboration avec la famille veille à la satisfaction de ses besoins indispensables à son développement tels que la sécurité affective, le sommeil, l'alimentation, les soins d'hygiène, et l'exploration libre. Elle l'accompagne dans le respect son

rythme et son développement. Le jeune enfant est une personne à part entière qui débute sa vie sociale dès son entrée à la micro-crèche.

Accueillir et accompagner un enfant c'est aussi, accueillir et accompagner sa famille.

A la micro-crèche, chaque parent est accueilli et accompagné dans le respect de ses besoins et ses émotions. Le parent est le premier éducateur de l'enfant et le restera. La relation parent / professionnel.le.s débute lors de la période de familiarisation et se conjugue au fur et à mesure du temps. L'universalité et l'impartialité permettent de garantir une relation d'échange dans le respect et l'écoute d'autrui quelle que soit son histoire de vie.

La bienveillance est la deuxième valeur qui guide les professionnel.le.s au quotidien dans leur pratique tant dans l'accompagnement de l'enfant que dans les échanges avec sa famille. C'est un socle commun sur lequel toutes les pratiques professionnelles sont construites.

Plus précisément, la bienveillance garantit la sécurité affective du jeune enfant au sein de la collectivité telle que la manière d'être porté, d'être présenté au groupe, d'être accompagné lors de l'expression d'une émotion, lors de la continuité des soins, la mise en place des repères, ou encore l'aménagement de l'espace. L'organisation est pensée et centrée sur les besoins du jeune enfant en collectivité dans le but qu'il se construise en tant qu'individu.

La bienveillance garantit la reconnaissance du rôle de chaque parent, notamment la manière d'être accueilli, de laisser le temps de la séparation et des retrouvailles et laisser la place à l'échange et l'écoute sur les difficultés rencontrées.

La confiance est la troisième valeur de la micro-crèche. Ce lieu d'accueil de la petite enfance est un lieu de soutien et d'échange autour de l'enfant et des pratiques éducatives parentales et professionnelles. La relation quotidienne entre les parents et l'équipe de la micro-crèche est essentielle pour assoir un climat de confiance et de transparence qui est favorable au développement serein du jeune enfant. Ce premier lien débute dès la période de familiarisation (découverte et connaissance de chaque acteur) où le respect et la bienveillance concourt établir une relation de confiance envers l'enfant, le parent et les professionnel.le.s.

Le plaisir est la quatrième valeur au sein de la collectivité. Cette valeur est le résultat des trois autres

portées par les membres de l'équipe. Dans le respect, la bienveillance et la confiance, le plaisir transparait dans chaque pratique. La petite enfance est un milieu où règne l'apprentissage. L'enfant apprend à chaque instant (à se séparer, à se tolérer les uns et les autres, à parler, à courir ect...). Le parent apprend à être parent et à faire confiance. L'équipe apprend à se réajuster. C'est un lieu de découverte et d'apprentissage d'expériences de vie, où le plaisir de se retrouver pour les vivre ensemble, est important.

c. Comment ces valeurs se traduisent dans le quotidien de l'enfant et des familles ?

Ecoute et respect des rythmes de l'enfant

- Accueil individualisé de chaque enfant et de leur parent ;
- Observation professionnelle de chaque enfant afin de veiller à sa santé et à sa sécurité ;
- Respect des habitudes de vie de l'enfant ;
- Exploration libre favorisée au quotidien, l'enfant est libre dans l'espace et dans son jeu ;
- Mise en place possible de « cocons » dans le lit en fonction des besoins des enfants ;
- Projet d'Accueil Individualisé pour tout besoin spécifique.

Accompagnement des familles, soutien à la parentalité

- 1^{er} Rendez-vous d'inscription en individuel avec la/le référent technique pour prendre le temps de se connaître ;
- 2^{ème} Rendez-vous en collectif pour la visite de la structure en présence de l'équipe ;
- La période de familiarisation sur une semaine minimum qui s'adapte aux parents et à l'enfant ;
- Prise en compte des émotions du parent sans jugement pour pouvoir se séparer dans un climat confiant et sécurisant ;
- Accompagnement possible pour la continuité de l'allaitement (protocole et possibilité d'allaiter sur place) ;
- Importance du vécu à domicile de la famille afin d'assurer une continuité et comprendre les réactions de l'enfant (changement de travail, maladie d'un proche, séparation, conflits) ;
- Importance des transmissions de la maison à la micro-crèche et inversement ;

- Le moment de se séparer : se dire au revoir « à juste dose » et accompagnement des retrouvailles (décoder le comportement de l'enfant) ;
- Rendez-vous possible avec le médecin référent de l'établissement ou la direction, pour toute inquiétude, interrogation ou soutien ;
- Accompagnement pour toute problématique du quotidien ;
- Disponibilité constante de toute l'équipe auprès des familles.
- Possibilité au parent de venir vivre un temps de crèche sur une demi-journée selon la possibilité du parent.

Développement de l'autonomie de l'enfant

- Élément essentiel dans la confiance en soi ;
- Multi-âges : les enfants de 2 mois et demi à 3 ans sont accueillis dans le même espace permettant notamment une imitation des plus petits vers les plus grands, un partage de jeux et d'interactions ;
- Système de photos pour reconnaître son casier, sa bannette, sa pochette à doudou, son lit dans les espaces de sommeil ;
- Mise en place des albums photos de familles qui permettent de développer le langage verbal.
- Être acteur de son repas dès le plus jeune âge par le plateau compartimenté ;
- Apprentissages lors des repas : apprendre à manger seul, mettre la table, nettoyer la table ; apprendre à attendre son tour ;
- Procédé du change debout : mis en place lors du processus d'acquisition de la propreté ;
- Habillage / Déshabillage avant d'aller à la sieste avec des petits sceaux individualisés ;
- Lavage des mains au quotidien.
- A chaque moment de jeu, l'enfant va apprendre à vivre avec d'autres enfants (partages, frustrations, émotions diverses)

Bien-être de tous (enfant parent professionnel)

- Doudou : objet en tissu sans bruit permettant le lien entre le domicile et structure, facilitant la séparation et le rythme d'une journée collective ;
- Lors de chaque biberon donné au bébé : un lien individualisé de qualité avec le professionnel, le confort du professionnel également souhaité ;
- Se sentir bien dans son corps par une vigilance de l'hygiène de l'enfant dans sa globalité (changes/soins de nez/autres soins) ;
- Continuité pour l'enfant avec un suivi des habitudes de la maison ;

- S'endormir paisiblement avec un rituel collectif d'endormissement (musiques et pénombre pour l'accompagnement dans l'espace de sommeil) et une présence constante des professionnels pour les plus grands ;
- Se regrouper ensemble lors d'un temps ritualisé : histoires, bonjour à tous, signes, chansons, kamishibai... ;
- Bien manger avec un prestataire de qualité restauration, produits locaux et bio ;
- Activités qui favorisent l'éveil culturel et artistique des enfants ;
- Se sentir sécurisé grâce à un accompagnement bienveillant des professionnels ;
- Accompagnement à identifier et gérer les émotions des enfants ;
- Possibilité de fêter l'anniversaire de l'enfant avec ses pairs ;
- Aménagement de l'espace pensé pour les enfants, adapté aux professionnelles (tabouret, fauteuil) ;
- Temps d'échanges entre professionnels (réunions); supports écrits de transmissions en équipe ;
- Formations continues de l'équipe ;
- Protocoles encadrant l'accueil des enfants, la sécurité sanitaire et physique des enfants.

Confiance et transparence

- Confiance réciproque primordiale pour l'accueil de l'enfant ;
- Importance d'échanger sur le vécu à la maison notamment pour le traitement administré par le parent ;
- Transparence lors des transmissions de la journée à la structure afin de connaître la réalité de la journée de l'enfant ;
- Rendez-vous possible avec le médecin référent de l'établissement ou la direction, pour toute inquiétude, interrogation ou soutien ;
- Accompagnement pour toute problématique du quotidien ;
- Disponibilité constante de toute l'équipe auprès des familles ;
- Communication au sein de l'équipe ;

Assurer la sécurité physique et affective de chaque enfant.

L'enfant a besoin de se sentir en sécurité pour pouvoir explorer et investir le lieu d'accueil. Les trois outils principaux afin de favoriser le bien être de chaque enfant pour son accueil en collectivité sont :

- L'observation professionnelle
- Une communication bienveillante
- Le travail d'équipe

Ces trois outils vont permettre à l'équipe de mettre en œuvre différents points essentiels pour assurer la sécurité physique et affective des enfants accueillis.

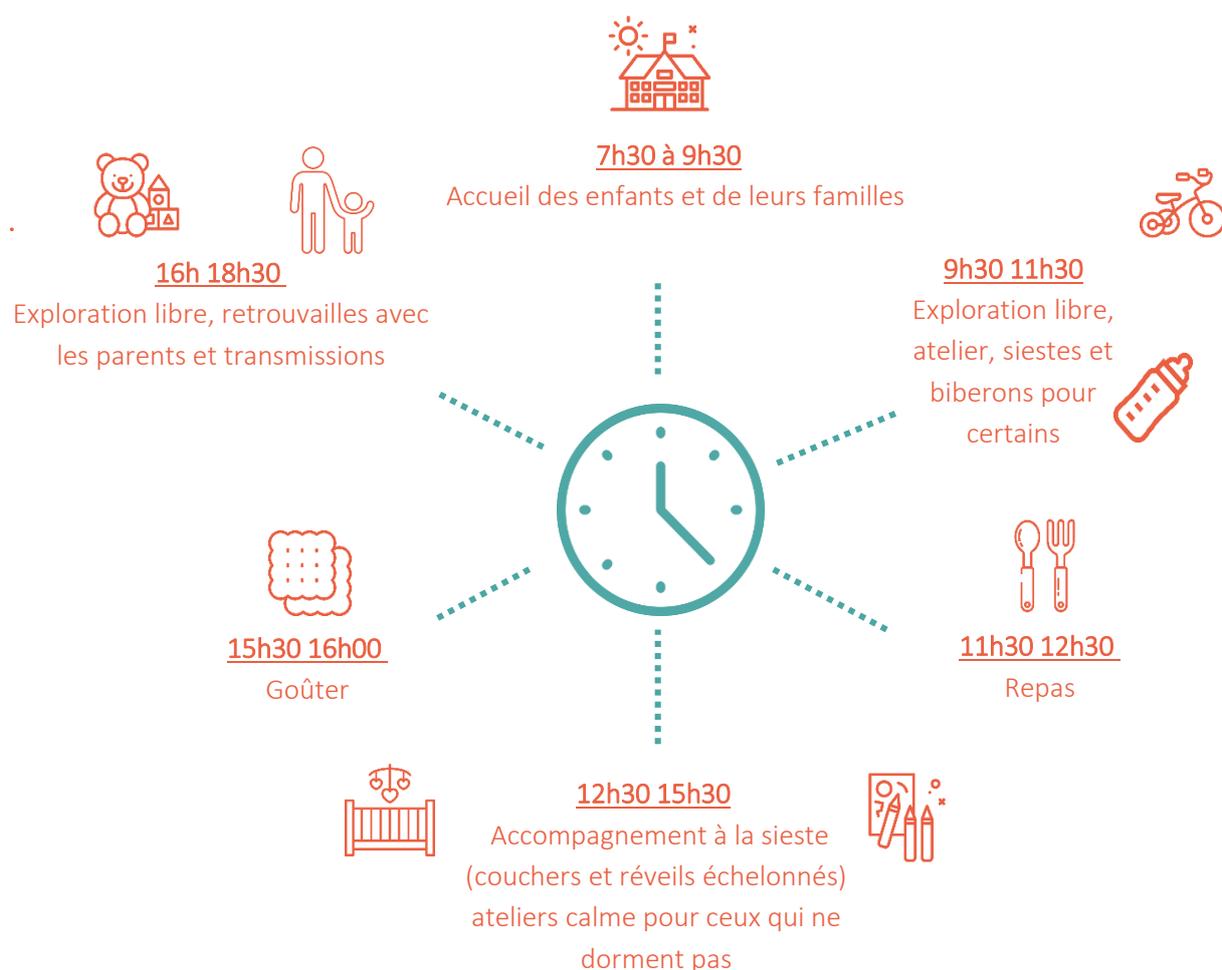
- **La coéducation** est une posture qui permet d'associer le savoir du parent à celui du professionnel pour le bien-être de l'enfant. Elle apporte ainsi une continuité, dans le sens « pas de rupture » entre les 2 espaces de vie. Les règles de vie entre ces 2 espaces ne sont pas les mêmes et ce n'est pas l'objectif. La continuité entre ces deux espaces garantit la sécurité intime de l'enfant, sa continuité d'être. La coéducation permet de faire exister auprès de l'enfant deux espaces lui apportant une éducation : un espace familial, intime et un espace du côté du collectif et donc du social. Dans cette coéducation, chaque espace doit être respecté.
- **Des repères spatio-temporels** qui vont permettre à l'enfant de se projeter dans le déroulement de leur journée. Tout d'abord avec une réflexion d'équipe sur l'aménagement de l'espace, l'enfant pourra alors retrouver des repères chaque jour en arrivant dans le lieu d'accueil. Le déroulement d'une journée type par le biais de temps forts qui permettent à chacun d'être dans une continuité. Le but est de donner un cadre sécurisant et qui favorise les repères pour que chacun puisse se sentir en sécurité.
- **Des repères humains** avec un travail d'équipe qui permet d'assurer une prise en charge de l'enfant et de sa famille dans une continuité. Mais aussi une réflexion sur l'organisation du service qui permettra aux professionnels d'être présents et disponibles.
- **L'aménagement de l'espace façonne les comportements**, c'est bien aux professionnels de la petite enfance de penser, d'une façon générale, le cadre adapté dans lequel l'enfant pourra grandir, mais aussi l'espace fonctionnel dans lequel l'adulte trouvera sa place. L'aménagement de l'espace du lieu d'accueil ne doit rien au hasard mais fait l'objet d'une réflexion d'équipe. En effet, l'espace doit être un lieu favorable où chaque enfant pourra selon son stade de développement ou sa sensibilité s'épanouir sans avoir besoin de passer par l'adulte. Enfin, l'aménagement du lieu d'accueil doit être pensé afin de répondre à un maximum de besoins des enfants accueillis.

d. Le projet pédagogique

S'appuyant sur les valeurs et principes éducatifs déclinés ci-dessus, le projet pédagogique est la feuille de route spécifique de la micro-crèche « Les Petites Colombes ». Il couvre tous les aspects de la vie quotidienne de l'établissement, des règles de vie en collectivité aux activités proposées aux enfants.

Le rythme d'une journée à la crèche

L'équipe veille à l'alternance des temps forts (accueils, repas, siestes, changes), des temps calmes (ritualisés avant les temps forts et coin détente avec doudou) et des temps des activités proposées tout en laissant une importance aux activités libres.



*Auteurs pictogrammes Flaticon : Kirill Kazachek, Freepik, bqlqn, Darius Dan, Icongeek26, flatart_icons, Smashicons, Made by Made Premium, Pongsakorn Sarunsatta iconixar, Luvdat, Sudowoodo

L'accueil de l'enfant et de sa famille



L'a période de familiarisation

La période de familiarisation fait l'objet d'attentions particulières afin d'éviter une rupture brutale entre l'enfant et sa famille. Cette période est nécessaire pour l'enfant, pour les parents et pour l'équipe, chacun devant faire connaissance. Pour chaque enfant, les professionnels évaluent avec les parents le déroulement de l'adaptation et proposent un rythme adapté aux besoins de chacun d'entre eux. Cette période a pour objectif de créer un lien sécurisant tant pour l'enfant que pour ses parents. Ce moment est essentiel :

- **Pour l'enfant** : il fait connaissance avec de nouvelles personnes, de nouveaux locaux, et fait une expérience de séparation.
- **Pour les parents** : ils découvrent le nouveau cadre de vie de leur enfant et partagent des moments qui favorisent un climat de confiance
- **Pour les professionnels** : ils prennent connaissance du rythme et des habitudes de l'enfant. Grâce aux parents, ils apprennent à reconnaître sa façon de s'exprimer, ses besoins et comment y répondre dans la continuité de ce qu'il connaît déjà

Un.e « référent.e » sera désignée pour cette période de familiarisation afin de mettre en confiance et de sécuriser autant l'enfant que sa famille.

A la micro-crèche Les Petites Colombes », la période de familiarisation est un temps d'accueil avec des horaires réduits qui se déroule sur 5 jours pour les enfants en contrat régulier. Les jours suivants, l'enfant vient progressivement sur des temps de jeu, de repas puis de sieste jusqu'à rester une journée entière dans la structure.

Les familles sont prévenues du premier jour d'arrivée avec l'heure pour la première rencontre, le reste de la semaine est organisée entre la professionnelle et le parent présent afin d'être au plus près des besoins et du rythme de chacun.

Pour toutes les périodes de familiarisation : l'équipe se laisse la possibilité, avec l'accord des parents de modifier les heures d'accueil selon les besoins de l'enfant. Tout au long de cette période, le parent a la possibilité de téléphoner ou de rester proche des locaux s'il en ressent le besoin. La familiarisation doit être faite en douceur. **Si l'enfant a un doudou, une tétine ou un objet qu'il affectionne particulièrement, il est essentiel de l'apporter afin d'adoucir la transition entre la maison et la crèche.**

L'équipe sait que la familiarisation est également un moment particulier pour les parents qui lui confient leur enfant pour la première fois. C'est pourquoi chaque professionnelle tient à accueillir enfants et

parents avec le sourire, à être à leur écoute et à les rassurer. Dans le but de créer du lien entre la famille et la crèche, il est important que ce soient les parents qui accompagnent et viennent chercher eux-mêmes l'enfant dans la période de familiarisation. Le personnel de la micro-crèche reste à disposition pour répondre à toutes les interrogations des parents.



L'accueil du matin

Les enfants arrivent progressivement entre 7h30 et 9h30 maximum. L'accueil des enfants et de leurs parents est dans la salle de vie auprès des enfants et des professionnelles présentes. Chaque enfant possède un casier et un porte manteau nominatif sur lequel il laisse manteau, sac et chaussures en arrivant à la crèche. Avant d'arriver dans l'espace de vie, l'équipe veille à ce que les parents accompagnent l'enfant jusqu'à la salle de change pour lui laver les mains.

Nous mettons un point d'honneur à ce que l'enfant et leurs parents soient accueillis dans un climat chaleureux. Sourires, écoute et bonne humeur sont nos mots clés. Les transmissions sont un moment d'échange entre la professionnelle, le parent et l'enfant à son arrivée. L'objectif est d'établir et conserver un lien entre la vie à la crèche et la vie familiale ainsi une continuité des habitudes de l'enfant est assurée. Le parent transmet les informations essentielles pour la prise en charge de l'enfant sur la journée afin d'assurer une continuité avec la maison. Ces informations sont retranscrites sur les feuilles de transmissions journalières. Cela permet d'assurer une relève de qualité entre les membres de l'équipe.

Afin de favoriser une séparation sereine, la professionnelle invitera le parent à investir l'espace de vie autour d'un jeu pour se dire au revoir pour la journée. Les enfants investissent leur lieu de vie librement. En fonction des besoins et du rythme de chaque enfant, les plus jeunes sont installés au sol proche d'une professionnelle, figure de repère pour eux. Les jeux et les jouets sont installés chaque matin en fonction des besoins des enfants.



L'accueil du soir

Les retrouvailles du soir sont sources de joie pour l'enfant et le parent, plus ou moins exprimées. Comme pour l'accueil du matin, une professionnelle se rend disponible dans la pièce de vie pour faire un bilan de la journée. Là, sont soulignés les temps forts (alimentation, soins, sommeil), mais aussi les anecdotes personnelles et les activités réalisées par l'enfant. L'équipe est soucieuse de porter un regard bienveillant et attentif sur les enfants et leur famille afin de personnaliser chaque transmission. Les transmissions « du soir » sont un moment aussi important que le matin. L'échange concerne les

anecdotes de la vie quotidienne comme le récit sur le développement moteur (se tient assis...) ou sur une nouvelle expérimentation (a essayé de s'asseoir plusieurs fois) ainsi que les soins réalisés.

Si l'enfant est en activité lorsque son parent arrive, nous lui laissons la possibilité de l'attendre pendant que nous réalisons les transmissions. Les parents qui souhaitent partager un moment avec leur enfant avant le départ sont les bienvenus. Il est important pour l'équipe que le parent ait une place à part entière, qu'il se sente bien et que l'enfant le voit partager son lieu de vie.

Aussi, au moment des retrouvailles, l'enfant est envahi par des émotions diverses (joie, excitation, colère). Nous prévenons l'enfant que son parent est arrivé lorsque celui-ci sonne à la porte. L'enfant réalise alors qu'il va quitter la crèche. Cela lui permet de comprendre, d'anticiper et d'adoucir la violence de ses émotions.

Les soins donnés à l'enfant



Les repas

Le temps de repas est un **moment convivial et propice aux échanges, aux découvertes et à la prise d'autonomie**. C'est un moment privilégié, où l'ambiance est relativement calme et pendant lequel la professionnelle aide et reste disponible pour l'enfant.

L'organisation des repas a été pensée par l'ensemble de l'équipe. Elle diffère d'un groupe à l'autre, afin de s'adapter au mieux aux rythmes et aux besoins de chaque tranche d'âge.

- *Dans le groupe des bébés*

L'organisation des repas varie selon l'âge et les capacités de chacun : ainsi, le temps de repas d'un bébé de quelques mois ne se déroulera pas comme pour un enfant de 12 mois.

- **L'alimentation au biberon** : Le temps du biberon est un moment relationnel privilégié entre la professionnelle et le bébé. Le biberon est fait et donné à la demande, en fonction du rythme et de l'âge de l'enfant. La température de ce dernier est adaptée selon les habitudes de l'enfant. Pour cela, nous disposons d'un chauffe-biberon. Les parents fournissent le lait en poudre. La tétée ne se déroule pas au milieu de l'agitation et des autres enfants mais dans un espace protégé, calme, pour que la professionnelle accorde au bébé toute l'attention dont il a besoin durant ce temps. Nous avons installé dans l'espace dédié aux bébés une chaise d'allaitement. La professionnelle est attentive au comportement du bébé durant tout le temps que dure le biberon et verbalise ses réactions, pour répondre de manière adaptée et sécurisante à ses besoins.

- **L'allaitement maternel** : Certaines mères ont fait le choix d'allaiter leur enfant et veulent poursuivre l'allaitement malgré l'entrée en collectivité. La crèche permet à ces mères de continuer l'allaitement aussi longtemps qu'elles le désirent. Elles pourront fournir leur lait maternel, tiré à la maison, dans des biberons qui seront mis au réfrigérateur et réchauffés au besoin dans le chauffe-biberon. Les mamans peuvent aussi venir allaiter à la crèche si elles le désirent.
- **L'alimentation diversifiée** : Lorsque l'enfant passe du biberon à l'alimentation diversifiée à la maison, les parents le font savoir à la crèche. Les aliments introduits sont notés au fur et à mesure. Dans un souci de possibles allergies, nous veillons à ne pas donner aux enfants des aliments non introduits à la maison. Nous respectons aussi le rythme de l'enfant et des parents dans l'introduction des aliments. Les repas sont composés d'une purée de légumes, une purée de pomme de terre et d'une protéine. Nous terminons par un produit laitier et une compote. Nous installons l'enfant dans un transat ou une petite chaise s'il a acquis la position assise. La professionnelle s'assoit à sa hauteur, pour échanger face à face. Le repas se déroule dans l'espace des bébés, au calme. La professionnelle verbalise ce qu'elle fait, explique à l'enfant ce qu'elle lui donne. Elle s'adapte à son rythme pour le faire manger. Lorsque l'enfant n'en veut plus, on n'insiste jamais. L'eau est servie à la demande et proposée aux enfants tout au long du repas, au biberon, au verre à bec ou au verre, selon les capacités de chacun. Les professionnelles du groupe des bébés s'informent régulièrement de l'évolution du régime alimentaire de chaque enfant. Lorsque la famille introduit les morceaux à la maison, elle en informe l'équipe qui proposera à son tour des repas avec de petits morceaux.
- **Dans le groupe des moyens et grands**



Chez les plus grands, le repas est à table. La professionnelle les accompagne du début à la fin en proposant des moments propices à **l'autonomie et la socialisation** (s'asseoir seul, distribuer les bavoirs, s'essuyer la bouche...).

La livraison des repas est faite le matin en liaison froide par un traiteur. Le traiteur actuel a été choisi pour la qualité des produits locaux proposés, pour leur goût et leur diversité. La professionnelle qui s'occupe des repas veille à respecter les règles issues des normes HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point).

Le repas est servi vers 11h30. Avant de s'installer à table, les professionnelles invitent les enfants à se laver les mains. A la crèche, les repas sont proposés de l'entrée au dessert en même temps. Dans une

perspective d'autonomie, nous proposons aux enfants des bavoirs avec un col élastique. Pour le maintien de repères, les enfants sont installés par groupe. L'enfant devient acteur de son repas et peut découvrir à son rythme les différents aliments. Par ce moment, l'enfant explore tout ce qui constitue son repas (texture, chaud, froid, couleur...). La professionnelle a un rôle important dans l'accompagnement de ce moment. En effet, elle soutient par la parole et les gestes ce qui se passe pour les enfants tant sur le plan collectif (questions, échanges entre enfants...) que sur le plan individuel (goût, dégoût, odeur, surprises...).

A la fin du repas, les professionnelles proposent des gants de toilette aux enfants pour qu'ils puissent se nettoyer la bouche et les mains seuls ou avec l'aide. Les enfants vont ensuite dans la salle de vie pour se préparer pour la sieste accompagnés d'une professionnelle, un membre de l'équipe leur propose alors une activité calme.

Le goûter se prend vers 15h30, dans le même principe que les repas. Il est composé d'un laitage, d'un fruit, de pain ou d'un gâteau. Les enfants qui se réveillent pendant le goûter sont intégrés au groupe au fur et à mesure. Ceux qui se lèvent plus tard goûter en décalé.



Les soins

Les soins dans une journée prennent une part importante. Ce sont **toutes les actions effectuées par les professionnelles qui veillent au bien-être de l'enfant**. Il est primordial que ces soins se déroulent dans le respect de l'autre, en privilégiant l'autonomie de l'enfant. Pour cela, chaque professionnelle verbalise tous les soins en privilégiant l'autonomie de l'enfant.

Le matériel est pensé pour que l'enfant puisse réaliser seul les tâches en fonction de son développement et de son envie (meubles, lavabos, toilettes... à hauteur d'enfant).

L'apprentissage de la propreté est un moment important. Ce temps va s'effectuer en collaboration avec les parents de l'enfant. Les professionnelles sont à l'écoute de l'enfant dans ses demandes et nous respectons ses choix (préférence du pot ou des toilettes).

Les produits utilisés pour le nettoyage des mains, mais également des surfaces et du sol ont été réfléchis et décidés en équipe. Ces produits ont été sélectionnés pour leur qualité, leur qualité écologique, non allergène et non volatile (qualité de l'air).

- ***Le change, l'acquisition des contrôles des sphincters***

Le change ne prend pas en compte que l'aspect hygiène, mais par le contact, les gestes la parole, le professionnel apporte une dimension affective. Des aménagements sont apportés afin de sécuriser l'enfant le plus possible en considérant le change comme un moment de contact exclusif, de relation privilégiée où il est important de respecter l'intimité de l'enfant.

La couche de l'enfant est changée dès que cela est nécessaire au minimum au cours de la matinée avant et après la sieste et avant le départ de l'enfant le soir. Le professionnel sera à l'écoute des capacités de l'enfant.

L'acquisition des contrôles des sphincters est une étape naturelle et spontanée dans le développement de l'enfant et de son désir de grandir. Ce n'est pas un apprentissage. Quand l'enfant est prêt physiologiquement et psychologiquement, le professionnel l'accompagne le guide et le respecte dans sa démarche, ceci en concertation avec les parents.

Lorsque les enfants portent la couche pendant la journée mais qu'ils commencent à être demandeur des toilettes, nous leur proposons lors des temps de change et restons à l'écoute de leur envie.

L'équipe est présente pour les accompagner et les rassurer en « cas d'incident ». Car lorsque la propreté est en cours d'acquisition, « des incidents » sont inévitables, nous mettons des mots sur ce qu'il vient de se produire. Nous avons des comptines et des livres adaptés pour accompagner cette étape.

Habillage / Déshabillage : Déjà tout petit nous encourageons l'enfant à faire tout seul, nous lui montrons et lui proposons notre aide s'il en a besoin. Nous pensons qu'il n'est pas nécessaire d'insister avec un enfant pour qu'il fasse seul s'il n'en a pas envie, souvent cet enfant à juste besoin qu'on s'occupe de lui et cela passe par faire à sa place.

L'équipe transmet à l'enfant des notions d'hygiène, en incitant à se laver les mains régulièrement.

La crèche utilisera le change convenu avec les parents.

- **Les soins médicaux**

Un **protocole sur l'administration de soins et traitement** est établi par le référent santé et accueil inclusif de la structure. Il est annexé au règlement de fonctionnement, affiché dans la structure et remis aux parents.

Nous accueillons des enfants avec un **Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)**. Chaque PAI est connu de toutes les professionnelles de la structure. Les PAI sont scrupuleusement respectés. Si le PAI est alimentaire, les parents doivent fournir l'intégralité du repas.

A l'entrée de la structure est installé un tableau d'informations où nous notons les informations médicales importantes en temps réel (épidémie, poux...).

Enfin, lorsqu'un épisode de fièvre, de douleur ou de grosse chute survient dans la structure, nous prévenons les parents par téléphone.



Le sommeil

Le sommeil est aussi primordial que l'alimentation, car il sert au **développement cérébral** de l'enfant, régule la **production des hormones de croissance**, consolide les **informations mémorisées** pendant l'éveil et favorise l'**apprentissage**. Les besoins du sommeil de l'enfant évoluent sans cesse en fonction de l'âge. Chaque enfant est différent et a son propre rythme de sommeil, les professionnelles les respectent au maximum, en observant les signes de fatigues (frottements des yeux, pleurs...). Après avoir repéré ces signes et en fonction de l'heure du dernier réveil, l'enfant sera alors accompagné pour la sieste.

Il est important pour l'enfant d'avoir des repères. Pour cela, chacun a un lit attitré dans l'espace sommeil et à la même place pour toute l'année. Les enfants s'endorment dans la pénombre, avec, s'ils en ont un, leur objet transitionnel (doudou, tétine ou autre objet).

- ***Dans le groupe des bébés***

Les professionnelles mettent les bébés en body pour aller se coucher. Ils ont tous une gigoteuse attitrée. Les enfants sont couchés dans un lit à barreaux. L'équipe essaie dans un premier temps que l'enfant s'endorme seul. Cependant si elle observe que l'enfant a besoin d'une présence ou d'un câlin pour s'endormir, une professionnelle restera à ses côtés.

- ***Dans le groupe des moyens et grands***

La majorité des enfants est couchée vers 12h45 environ. Certains enfants du groupe des moyens ont parfois besoin aussi d'une sieste le matin. L'équipe adapte le coucher de sieste en fonction du rythme de l'enfant. En effet, si des enfants ont l'habitude d'être couchés plus tard à la maison, une sieste leur sera proposée en différé des autres.

Les moyens et les grands dorment sur des couchettes positionnées au sol. Pour créer une atmosphère apaisante, l'équipe met une musique douce pendant la période d'endormissement.

Des outils propices à l'endormissement comme les comptines, veilleuse, le bercement, les photos, les doudous, les tétines sont saisies par les professionnelles dans l'intérêt de l'enfant. C'est par la connaissance du rythme de sommeil de l'enfant que chaque professionnelle sait ce dont il a besoin et comment y répondre pour ce moment de « lâcher prise » individuel dans un milieu collectif. L'enfant se réveille à l'endroit où il s'est endormi. C'est-à-dire que l'enfant peut rencontrer des difficultés à s'endormir dans le dortoir. Les professionnelles proposeront, alors le coin calme dans la salle de vie. Si l'enfant ne parvient pas à s'endormir, les professionnelles l'inciteront à se reposer au moins une demi-heure avant de leur proposer de se lever. Le fait d'avoir une période de repos pour l'enfant est indispensable. Cela lui permet de faire diminuer l'agitation de la journée.

Deux professionnels restent dans le dortoir durant l'endormissement, puis un seul reste tout au long de la sieste. Lors des réveils progressifs des enfants, ce professionnel va les accompagner pour rejoindre la salle de vie.

L'équipe tient à respecter le sommeil de l'enfant : pour cela nous ne réveillons pas les enfants, afin de ne pas les couper dans leur cycle. Si l'enfant dort lorsque son parent vient le récupérer, nous lui laissons la possibilité de le récupérer tout de suite, la professionnelle le réveillera avec douceur ; si aucun autre enfant ne dort pas dans l'espace sommeil, le parent a la possibilité, s'il le souhaite, d'aller lui-même réveiller son enfant.



L'éveil de l'enfant

Les salles utilisées pour les activités sont : salle d'éveil et salle d'activité.

- **Les grands principes**

- **La verbalisation** : Il s'agit de mettre des mots sur ce que l'enfant vit. Ces paroles adressées à l'enfant lui permettent de comprendre son environnement et ce qui se passe dans son quotidien. Dans la pratique, les professionnelles parlent à l'enfant lors de moments privilégiés (repas, endormissement, change) et sur les moments de jeu libre. Pendant ces moments où l'enfant va physiquement seul découvrir et s'expérimenter, l'adulte va commenter, encourager et/ou rassurer l'enfant dans son apprentissage « de la vie ».
- **Les rituels et les repères** : Les rituels et les repères sont des moments prévisibles dans la journée. Le jeune enfant a besoin de repères et de ritualiser ses journées. Le but, pour lui, est de comprendre

ses journées et les vivre sans surprise. Il se sent sécurisé pour expérimenter son environnement. A travers les besoins des enfants, les repères et les rituels se construisent au fil du temps. Les repères peuvent être les professionnelles elles-mêmes, la décoration...les rituels peuvent être la fermeture de la porte et le « coucou » à travers la fenêtre... Il y a aussi des rituels proposés par les adultes tels que le temps d'accueil matinal collectif. L'objectif de ce petit temps est de se dire bonjour et se présenter tous les matins en groupe avec les personnes qui vivent ensemble en tout au long de la journée. Par ailleurs, ce temps en chanson favorise la place de l'enfant en tant qu'individu dans le groupe ce qui concourt à la prise de conscience pour l'enfant que l'Autre existe. C'est une étape dans la vie de l'enfant qui s'apprend dans le quotidien grâce à la collectivité. Chaque enfant à sa place marquée dans la collectivité (la pochette à doudou, le casier à tétine, la bannette et les albums photos). Ces petits éléments sont des repères pour les enfants car ils retrouvent leurs affaires, leur objets et lieu à eux. Leur place est clairement identifiée dans la collectivité.

- **Les limites :** Durant la première année de vie, le jeune enfant est en pleine découverte et acquière de nombreuses compétences psychique et physique. A l'arrivée de la marche, sa vision change et son champ d'expérimentation aussi. Il comprend qu'il a plus de possibilités, plus de liberté car il n'est plus « freiné » par lui-même ou l'environnement. A la crèche, nous favorisons un environnement propice à chaque étape de développement de l'enfant. Toutefois, les limites (ce que j'ai le droit de faire et ce que je n'ai pas le droit de faire) s'apprennent aussi. Nous ne punissons pas les enfants. Nous leur apprenons les limites par le jeu et / ou par les moments de vie quotidienne. En restant dans la verbalisation et la répétition le jeune enfant intégrera progressivement les règles de vie collective. Le cadre (les limites) garantit un climat sécurisant pour l'enfant. Les limites sont indispensables au développement du jeune enfant.
- **Les activités à la crèche**
- **L'exploration libre** est un temps où l'enfant joue seul ou en interaction avec un ou plusieurs enfant(s), avec ou sans l'adulte, sous le regard bienveillant et sécurisant des professionnelles. Avec le jeu libre, l'enfant va à la découverte de son corps, de ses capacités, de ses compétences en relation avec les objets qui l'entourent. Il est acteur de ses propres choix et expériences. Ce temps libre aide à construire et développer son imaginaire. Il est important de la part des professionnelles de soutenir et d'encourager l'enfant dans ses apprentissages, c'est pour cela que le jeu libre est toujours garanti par la présence au sol d'une professionnelle. Au sein du de la structure, les bébés sont placés sur des tapis à même le sol. Cela leur permet de se mouvoir en toute liberté. Des jouets facilement manipulables sont mis à leur disposition. Les enfants des groupes moyens et grands, devenus plus autonomes, ont à leur disposition divers jeux accessibles en permanence. Les enfants ont la liberté de choisir le jeu qu'ils souhaitent explorer, le temps qu'ils vont y passer et la manière de les manipuler.

- **Les activités dirigées** ont une place importante dans le développement de l'enfant. Elles suscitent l'intérêt et participent à la construction de l'estime de soi. Les activités dirigées sont proposées par une professionnelle à un groupe d'enfants sur un temps défini. Ce temps peut être plus ou moins long en fonction de l'attention des enfants. Les professionnelles mettent en place des activités en fonction des besoins des enfants. Elles proposent mais ne forcent pas l'enfant à faire l'activité. Elles veillent également à ce que l'activité soit en lien avec ses capacités. Il est important pour l'équipe que les activités soient variées afin de favoriser le développement moteur, sensoriel, intellectuel et social de chacun. Durant les temps d'activités dirigées, les professionnelles restent dans une présence active : elle anime, surveille et porte un regard sur chaque enfant. Elle apporte de l'intérêt à l'activité et facilite le partage entre les enfants.

Types et exemples d'activités propice à l'exploration libre :

- **Les activités sensori-motrices qui font appel à tous les sens.** Elles nécessitent, chez l'enfant, des mouvements locomoteurs et dynamiques. Une attention sera portée aux bébés afin de les laisser développer leurs capacités motrices à leur rythme. *Exemples : piscine à balles, parcours psychomoteur, danse, gym, tricycles, trotteurs ...*
- **Les activités ou jeux de « cache-cache »** qui aident les enfants à se construire et à élaborer la séparation. Cette mise en scène de ses craintes permet à l'enfant de se rassurer, en vérifiant la permanence de l'autre et de l'objet. *Exemples : Marionnette, marotte, jeu de caché/coucou, circuit à billes...*
- **Les jeux symboliques** qui favorisent le développement émotif de l'enfant car il lui permet d'assimiler la réalité et d'exprimer son imagination. *Exemples : Coin dinette, marchande, bébé, poupée, établi de bricolage, garage...*
- **Les jeux de règle :** qui permettent d'exercer la mémoire visuelle de l'enfant, sa logique, sa concentration, sa patience et sa persévérance. *Exemples : Jeux de société, domino, puzzles, mémo...*
- **Les jeux de construction** qui stimulent la capacité de l'enfant à fixer, à retenir et à reproduire des idées. *Exemples : Duplos, kaplas, jeux à empiler, à encastrer...*
- **Les jeux de manipulation ou de motricité fine** qui développent la coordination motrice et stimulent l'expérimentation des mouvements de préhension comme saisir, taper, serrer... *Exemples : Jeux à empiler et à encastrer, perles, pâte à modeler, pâte à sel, coloriage, peinture avec différents outils ...*
- **Les jeux d'observation, d'éveil des 5 sens et d'expression.** *Exemples : Eveil à la nature, à l'extérieur, semaine du goût : sentir des herbes aromatiques, fabrication de pain, potager*
- **Les activités en extérieur :** Des sorties quotidiennes (été comme hiver) dans le jardin de la crèche seront proposées aux enfants. Lorsque le temps le permet, nous privilégions la vie à l'extérieur : repas, temps de jeux, temps d'activités, goûter. Cet espace est aussi un lieu qui **permet** d'élargir les possibilités d'activités notamment en ce qui concerne la manipulation autour du

jardin ou encore du sable et jeux d'eau lorsque le temps le permet. Il est important que les enfants puissent explorer aussi les éléments de la vie extérieure (faune, flore, toboggan, cabane, vélos...). C'est aussi un lieu où la motricité est reine car de nombreux jeux roulants seront proposés aux enfants. (Draisienne, tricycle, trottinette, moto, tracteur.)

Les sorties : D'autres sorties régulières sont proposées aux enfants (aller bibliothèque, des promenades dans le village, aller à l'école)

- **Les projets spéciaux de la structure**

- **La communication gestuelle associée à la parole :** L'ensemble de l'équipe communique avec les mots et les signes. Pour le jeune enfant, l'objectif de cette pratique est de lui permettre de s'approprier le sens des mots par le corps. Nous avons souhaité aller plus loin et lui permettre de faire des demandes afin d'exprimer ses besoins et émotions de façon plus fluide. Le langage corporel (signes) associé aux mots facilite l'apprentissage de la parole. Le jeune enfant pourra alors identifier, mettre des mots / signes sur ce qu'il vit et se faire comprendre. Par cet outil, il va se sentir en capacité de communiquer sans être gêné par le vocabulaire verbal qui lui manquerait. Aussi, cela participe à construire sa propre estime de soi et concourt à renforcer la notion de respect entre lui et l'adulte. Les mots prononcés et signés permettent, aussi, d'identifier l'émotion qui traverse l'enfant. Les moins de 3 ans ne peuvent pas encore gérer leurs émotions (peur, joie, tristesse, frustration...), le fait de mettre un geste associé à la parole aide à comprendre et apaise le jeune enfant lorsqu'il est traversé par une émotion qui l'envahit. En pratique, rien n'est imposé à l'enfant. Il s'en saisit ou non. Il n'est pas rare de commencer dès 6 mois jusqu'à l'entrée en école.
- **Le partenariat avec la bibliothèque de Méré** est un partenaire pour la Micro-crèche car une professionnelle se détache du groupe d'enfants afin d'alimenter notre bibliothèque en ouvrage petite enfance accompagnée de 2 enfants de la micro-crèche.
- **L'école maternelle de Méré** est un autre partenaire pour la structure. Chaque année, nous proposons aux enfants qui vont aller à l'école après la crèche, de visiter l'école de Méré après les vacances du printemps. Les objectifs pour l'enfant sont de découvrir un nouveau lieu avec ce nom bien connu « Ecole » qui va devenir concret, de faire connaissance avec de nouvelles personnes (adultes et enfants), et de se familiariser avec ce nouveau lieu au fur et à mesure des visites tout en étant avec une personne repère (la professionnelle de la Micro-crèche).
- **La commune de Méré** qui assure la mise à disposition des locaux et un soutien financier.

Une fois par semaine, une professionnelle accompagne deux enfants à l'école de la commune. La visite de l'école sur le temps de la récréation du matin ou de l'après-midi comprendra la visite de

la classe ou du dortoir également. Il est important que tous les enfants participent, c'est pourquoi les enfants non scolarisés sur l'école visitée seront les bienvenus pour répondre à l'objectif premier : découverte de l'École.

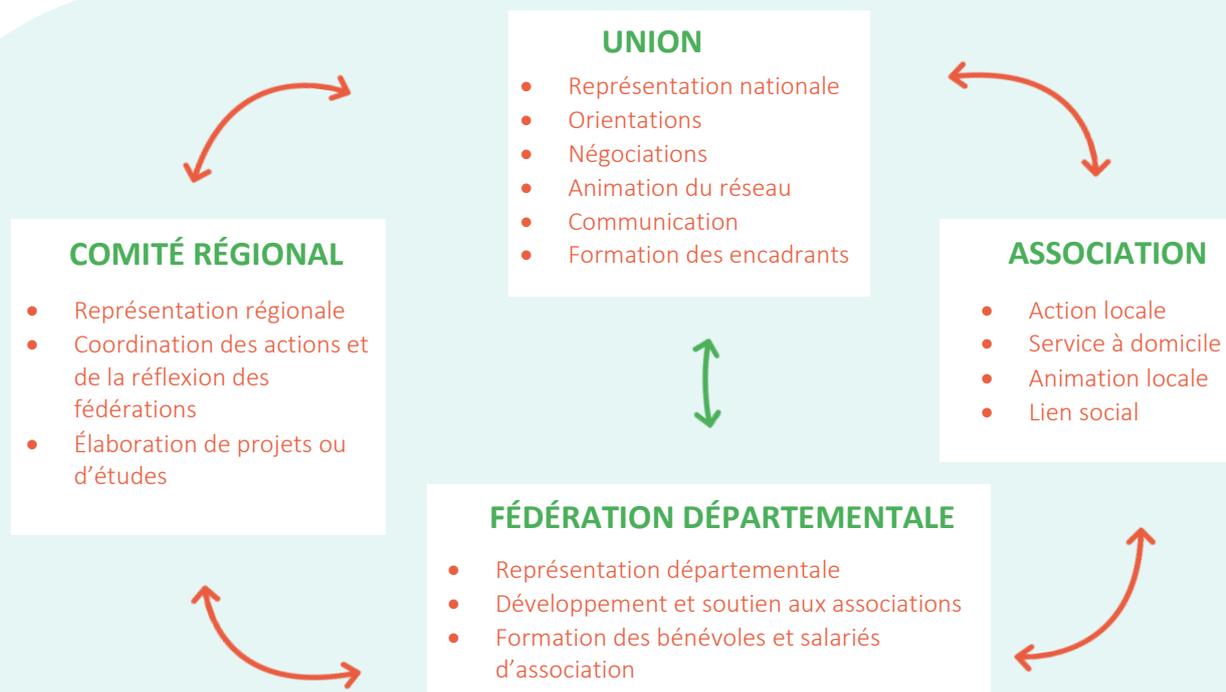
PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

a. La Micro-crèche « Les Petites Colombes » et son environnement

La politique territoriale dans laquelle s'inscrit la structure

La Micro-crèche Les Petites Colombes offre un accueil du jeune enfant qui répond à un besoin identifié sur la commune de Méré. Les principaux partenaires sont la commune pour le développement de projets d'accueil du jeune enfant et soutien financier, la CAF pour le soutien financier et le développement de différents projets. La PMI, notre partenaire réglementaire et de soutien.

L'environnement ADMR



En résumé,

Les associations locales sont soutenues dans leur activité quotidienne par les fédérations départementales. Cette structuration permet aux associations d'être présentes au cœur des territoires. Les fédérations départementales ADMR se rencontrent dans le cadre de comités régionaux pour coordonner leur action et leur réflexion au niveau régional.

En tête de réseau, l'Union nationale des associations locales et des fédérations ADMR définit les orientations et anime l'ensemble du réseau. Elle porte la voix de l'ADMR dans les instances nationales sur les questions sociétales majeures, telles que le grand âge, l'inclusion, l'accueil des jeunes enfants, la création d'emploi.

- **L'association gestionnaire**, comment elle interagit avec la structure. Exemple :

L'association locale est en charge de l'accueil des enfants et des familles, et de la gestion de la structure au quotidien.

- Elle prend le plus grand soin des enfants, dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène, et œuvre à leur éveil et à leur sociabilisation. Elle met en œuvre le projet éducatif de la structure.
- Elle conçoit et met en œuvre les projets d'animation et les événements festifs.
- Elle reçoit les familles, définit et contractualise avec elles les conditions d'accueil de leurs enfants, et prend en charge les inscriptions et la facturation. Elle gère les plannings et veille à l'optimisation du taux d'occupation.
- Elle assure la direction et l'animation de l'équipe : réunions de travail, analyse et échanges sur les bonnes pratiques professionnelles, identification des besoins de formations et conception du plan de formation (premiers secours, signes, handicaps...).
- Elle s'assure du nettoyage et du bon entretien des locaux, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité. La répartition des charges et des responsabilités en la matière est définie par le contrat.
- Elle favorise les échanges et la communication avec les familles, pour leur apporter un soutien et des conseils professionnels dans l'exercice de leur rôle de parents.
- Elle communique avec la population du territoire dans l'objectif de l'informer sur le rôle et le fonctionnement de l'établissement délégué, et entretient des relations de proximité avec les élus et les partenaires locaux. Par cette communication et par les activités mises en place, l'association veille à ancrer le fonctionnement de l'établissement dans le territoire.

- Enfin, l'association exploitante rend compte régulièrement de son activité à sa collectivité territoriale délégante, conformément aux dispositions contractuelles. Elle transmet les données de gestion exigées aux partenaires institutionnels (CAF, CD) dont l'établissement dépend.

- **La Fédération**, comment elle interagit avec l'association et la structure. Exemple :

La Fédération départementale organise à son niveau les services supports et appuie autant que de nécessaire la direction de la structure dans sa gestion quotidienne.

- Elle assure notamment la comptabilité et la gestion financière de l'exploitation, et produit les compte-rendus correspondants.
- Elle gère administrativement les ressources humaines, et met en œuvre le plan de formation des personnels défini avec l'association locale.
- Elle organise la mutualisation des services sur son territoire, de façon à optimiser les achats de chacun et de favoriser la continuité de service par l'affectation de personnels de remplacement.
- Elle dispose d'un service informatique interne qui prend en charge l'installation et la maintenance du matériel informatique, ainsi que les mises à jour des logiciels.
- Elle assiste l'association locale dans ses démarches qualité, ainsi que dans la définition et la mise en place de protocoles d'hygiène et de sécurité.
- Elle assiste l'association exploitante dans la conception de la stratégie de communication de l'établissement, et apporte son concours dans la conception et la réalisation des supports.
- Enfin, elle appuie la direction de l'association exploitante dans la gestion de ses relations contractuelles et institutionnelles, et garantit sa solidité financière auprès de la collectivité territoriale délégante. Elle l'assiste éventuellement dans la recherche de financements complémentaires.

- **L'Union Nationale**, comment elle interagit avec la Fédération. Exemple :

L'Union nationale ADMR représente les membres du réseau, et anime la mise en œuvre du projet politique commun et à la cohérence des interventions. Elle organise les retours d'expériences et le partage des innovations des membres du réseau. Ses services assurent une veille juridique et stratégique générale. Elle élabore un plan stratégique pluriannuel, le CAP, qu'elle élabore et fait voter en Assemblée générale. Il se décline chaque année par la mise en œuvre de plans d'actions au niveau national, en région, dans les fédérations et les associations locales. Elle réunit des commissions nationales (régions, révision, paritaire, structure, développement, communication, ressources humaines, gestion) et des groupes de travail (santé, qualité, famille) pour participer à la réflexion nationale sur des sujets stratégiques, proposer des plans d'actions et travailler à la réalisation d'outils pour le réseau. Composés de représentants bénévoles et salariés des fédérations départementales et

de l'Union nationale, ils sont présidés par des administrateurs nationaux. Leurs travaux sont soumis au conseil d'administration. Pour mettre en application les décisions du conseil d'administration et remplir sa mission, l'Union nationale s'appuie sur une équipe de salariés qui se déplace en région pour accompagner le réseau.

b. Les parents dans l'établissement

A la micro-crèche « Les Petites Colombes », les parents sont et restent les premiers éducateurs de leur enfant. La crèche offre à l'enfant et sa famille un lieu de vie aménagé en fonction des enfants et de leur développement physique et psychique.

Les relations entre les parents et les professionnelles de la petite enfance sont essentielles pour établir un climat de confiance favorable au développement de l'enfant. Ce premier lien se crée dès la période d'adaptation où les parents, l'enfant et la professionnelle font connaissance. Puis ce lien se renforce au quotidien tout au long de l'accueil de l'enfant à la crèche. Ce lieu d'accueil reste un lieu de soutien et d'échange autour de l'enfant et des pratiques éducatives. Les professionnelles et les parents sont des personnes ressources pour accompagner l'enfant dans son apprentissage de la vie.

Les échanges quotidiens

En répondant aux demandes d'accueil du jeune enfant et aux besoins des parents en termes de services, **la crèche se veut être un lieu de partage entre familles et professionnels.** Cette notion de partage, bien que déjà appréhendée lors de la première rencontre, est d'autant plus importante dans les étapes suivantes d'intégration de l'enfant dans la structure.

Les échanges quotidiens permettent à l'équipe et aux parents de faire une continuité entre la crèche et la maison dans l'intérêt de l'enfant. **Cette co-éducation permet d'accompagner l'enfant durant ses premières années de vie qui ne cessent d'évoluer.** Ils permettent à l'équipe d'échanger avec les parents sur l'évolution de l'enfant (comportement, interactions avec les autres enfants, nouvelles compétences, santé). Ces différents moments permettent de tisser une relation de confiance nécessaire à la mise en place du travail de continuité d'éducation et permet un bon transfert d'informations. Ces temps permettent d'aider l'équipe à comprendre les besoins de l'enfant (sa personnalité, ses goûts, ses habitudes, ses rythmes, etc.). En ayant comme principale valeur le respect, l'équipe toute entière s'adonne à se rendre disponible et à l'écoute de chacun. Cette écoute, nous essayons de l'avoir à chaque rencontre avec le parent. En effet, au fur et à mesure que se tissent les liens de confiance entre professionnel et parent, nous nous rendons compte que le parent s'ouvre davantage et n'hésite pas à nous questionner et à nous demander des conseils. Cela rend compte également de notre volonté à proposer un **accueil de qualité pouvant se distinguer d'une autre structure d'accueil de la Petite Enfance.**

Au-delà des transmissions où nous considérons que le parent à toute sa place, **il nous paraît également important de lui permettre de venir partager un peu du quotidien de son enfant au moment des accueils (matin ou soir)**. Ainsi, il est envisageable de proposer au parent de venir réveiller son enfant s'il dort encore ou qu'on lui permette de prendre le relai du professionnel lors des repas.

Les rencontres organisées

Tout au long de l'accueil de l'enfant à la crèche, des temps rencontres plus formelles sont organisées :

- **Atelier « Venez vivre un temps de crèche »** : ce sont des moments d'échanges. Ce temps favorise la place de chaque parent au sein de la crèche. Cela participe à renforcer le lien social entre la famille et la structure. Chaque parent est invité toute l'année à venir vivre un temps collectif sur le jour, et l'heure de son choix. Pour le parent, c'est l'occasion de prendre du temps avec son enfant et les professionnelles à la crèche, d'observer son enfant dans son autre lieu de vie, d'observer les interactions entre enfants et professionnelles, de (re) découvrir le fonctionnement collectif... Pour l'enfant c'est de vivre un moment de jeu avec son parent à la crèche. Pour les professionnelles, c'est l'occasion d'échanger, de raconter autour de l'enfant et de son quotidien autrement que les transmissions quotidiennes.
- **Réunion d'information collective** : afin d'associer davantage les familles à la vie de la structure et afin que celle-ci réponde toujours mieux aux attentes des parents, les familles sont invitées en juin avant la période de familiarisation de septembre pour une présentation de l'association gestionnaire, de la structure, de l'équipe, du mode de fonctionnement..., suivie d'un temps de questions réponses et d'un partage convivial.
- **Moments festifs** : Nous proposons lors de fête de l'été ou de Noël, une ouverture complète des parents à la structure. Lors de ces moments, nous proposons aux parents de venir partager du temps à la structure lors de divers ateliers. C'est aussi un moment d'échanges entre parents et entre parents et professionnelles qui nous semble très important afin d'instaurer une relation de confiance et d'écoute.

Implication des parents dans la vie de l'établissement

De manière plus ponctuelle, **il peut également être proposé aux parents de s'investir différemment dans la vie de la structure en participant, par exemple, à de petits ateliers, en accompagnant sur des temps de sorties.**

Les parents ont aussi la possibilité de s'impliquer selon leurs souhaits dans la vie associative de l'association (assemblée générale, conseil d'administration, vie de la crèche). Les assemblées générales de l'association sont autant de temps forts où familles et professionnels peuvent rencontrer les administrateurs et bénévoles de l'association et prendre connaissance de la vie de l'association gestionnaire et en particulier du multi accueil.

Les parents qui ne souhaitent pas participer à ces instances pourront faire entendre leurs attentes auprès de l'équipe professionnelle à tout moment.

L'information : un outil complémentaire

Des **informations sur l'organisation** peuvent être communiquées aux parents par courrier ou par voie d'affichage dans les locaux de la structure (menus de la semaine, planning des sorties, etc.).

Un **rapport d'activités** est également édité chaque année permettant, entre autres, de mettre en valeur les actions et projets menés par l'équipe, et d'en rendre compte de manière formelle aux parents et au président de l'association et à son conseil d'administration. Il est aussi un moyen de valoriser l'implication de chacun des membres de l'équipe.

La direction s'attache également à mettre à profit leurs compétences spécifiques en offrant régulièrement aux familles, des **flashs infos sur les thèmes touchant à l'éducation et à la promotion de la santé ou à l'éducation des enfants par voie d'affichage**.

Questionnaire de satisfaction

Enfin chaque famille est invitée à faire remonter les axes d'amélioration éventuels par le biais du questionnaire de satisfaction annuel qui est ensuite analysé par le comité de pilotage.

c. Actions mises en place en faveur des familles engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

Favoriser la mixité et prévenir l'exclusion

S'appuyant sur le projet associatif de l'ADMR, et dans un souci d'équité, de neutralité et d'égalité des chances, **les structures Petite Enfance doivent permettre l'accès à toutes les familles quelles que soient**

leur situation ; et pouvoir accueillir les enfants sans discrimination et dans le respect de leur différence.

Une démarche qui suppose de favoriser l'accès au mode d'accueil pour toutes les familles afin de :

- Permettre aux **familles les plus vulnérables** (vulnérabilité sociale, économique, familiale) d'accéder facilement au service d'accueil et de bénéficier d'un accompagnement adapté
- Permettre aux familles de **concilier vie familiale et vie professionnelle** en leur permettant de maintenir leur activité professionnelle, de rechercher un emploi, de s'engager dans une démarche d'insertion professionnelle, de suivre une formation.
- Permettre aux familles de « souffler » et de s'octroyer du temps libre.
- Les structures Petite Enfance ADMR tendent à favoriser **l'hétérogénéité des enfants et des familles accueillis** afin que, dès le plus jeune âge, les enfants aient une approche de la tolérance et du respect de la différence.

L'insertion au sein même de la structure

La structure favorise également **l'accompagnement et la formation de personnes en démarche d'orientation, de réorientation ou de reconversion**, inscrites dans des dispositifs d'insertion professionnelle, en lien avec pôle emploi et les missions locales.

d. Les actions menées en faveur du développement durable

L'ADMR attache la plus grande importance à la thématique du développement durable. D'abord parce que c'est une préoccupation croissante des familles et des élus. Ensuite, parce qu'une crèche doit bien sûr être un environnement sain pour les enfants.

En pratique, une **démarche éco-responsable** concerne :

- Le bâtiment lui-même, et ses aménagements,
- Les équipements et leurs matériaux (mobilier, jouets...),
- Les produits d'entretien,
- Les consommables, notamment sanitaires,
- L'alimentation des enfants.

Afin de veiller à la santé des enfants ainsi que des professionnels et pour limiter l'impact sur l'environnement, **la crèche fait le choix d'entrer dans une démarche environnementale**. De nombreuses actions au quotidien sont mises en œuvre par l'équipe pédagogique pour inscrire le fonctionnement de la structure en faveur d'une conscience écologique des familles et de l'équipe :

- Une réflexion sera portée sur le **nettoyage plus écologique** afin de permettre une qualité de l'air intérieur des jeunes enfants. L'essentiel des produits d'hygiène et de lavage porte un écolabel.

- **Réduction des déchets** : réutilisation du papier comme brouillon, envoi des factures par mail le plus souvent possible ; utilisation de serviettes et gants de toilette lavables pour le change des enfants (pas de lingettes) ; sur-chaussures en tissu.
- Auprès des enfants et des professionnels, une **sensibilisation à l'environnement** est aussi mise en œuvre : utilisation de matériel de récupération pour les activités, tri sélectif... Les enfants et les professionnels sont sensibilisés aux enjeux environnementaux et incités à adopter les "bons gestes" (par exemple : couper l'eau, éteindre la lumière...).
- **Jardin potager** : des bacs potagers ont été installés dans la cour extérieure. Dans le cadre de ce projet de développement durable, nous souhaitons transmettre des valeurs liées à la nature, en faisant participer les enfants à leur niveau. Découvrir la nature dès le plus jeune âge permet un développement de cette sensibilité chez les jeunes enfants, futurs adultes de demain.
- **Jeux « écologiques »** : L'équipe est sensible aux besoins des jeunes enfants et notamment à leur créativité. Régulièrement, les professionnels proposent une « journée sans jouets » annoncée aux familles dans le hall, cette journée est ponctuée d'activités à partir d'objets de récupération, de jeux de bouchons ou encore des constructions avec des cartons... L'équipe développe également des activités « nature » qui sont conçus à partir de produits naturels, par exemple, peinture au chocolat, riz coloré, glaçons colorés...



CONCLUSION

Au terme de l'écriture de ce projet, il nous semble essentiel de rappeler que la réflexion ayant abouti à cet écrit est le résultat d'une équipe spécifique à un moment donné.

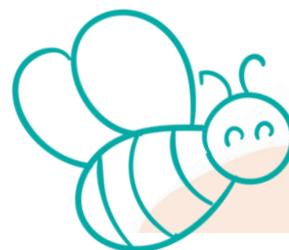
Etant donné notre contexte de travail qu'est l'humain, nous insistons également sur le fait qu'en remettant en question notre pratique quotidiennement, rien n'est figé.

Cet écrit est donc une base à notre travail au quotidien, mais il n'est en rien l'unique façon de faire.

Nous avons donc essayé de traduire au mieux l'état d'esprit et l'éthique qui nous anime aujourd'hui auprès des enfants, sans pour autant être exhaustif.

ANNEXES

a. Annexe 1 : Charte nationale de l'accueil du jeune enfant



Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

1

Pour grandir sereinement, **j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation** ou celle de ma famille.

2

J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. **J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace** pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

3

Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. **Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie**, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

4

Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, **j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance** mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

5

Je développe ma créativité et **j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles**. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

6

Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.

7

Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

8

J'ai besoin d'évoluer dans un **environnement beau, sain et propice à mon éveil**.

9

Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. **Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger** entre collègues comme avec d'autres intervenants.

10

J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



b. Annexe 2 : Charte des engagements ADMR Enfance et Parentalité



CHARTRE DES ENGAGEMENTS ADMR ENFANCE ET PARENTALITE

L'ADMR ENFANCE ET PARENTALITE : LES VALEURS UNIQUES DE L'ESPRIT ASSOCIATIF AU SERVICE DES FAMILLES

La force de notre histoire : depuis 1945, être au plus près des familles, partout, sur tout le territoire. Nous avons construit le **premier réseau associatif de crèches, d'accueils de loisirs, de services de soutien à la parentalité et de garde d'enfants à domicile.**

Nous sommes animés par l'esprit associatif. Les valeurs de solidarité, proximité, égalité, prennent tout leur sens au cœur de nos métiers. **Nous agissons dès la naissance puis tout au long de l'enfance, pour permettre aux enfants de grandir et de s'épanouir dans notre société.** Nous nous engageons à être force de propositions pour **répondre à toutes les situations familiales et à adapter nos prestations aux besoins** des enfants et des familles accompagnés.

Le réseau ADMR repose sur un **modèle économique responsable et non-lucratif.** Nos ressources sont **investies à 100%** dans nos missions, en faveur des familles, sans discrimination, avec un accompagnement et un suivi tant que les besoins le nécessitent.

Ces investissements permettent **l'amélioration continue de la qualité de nos services.** Nous rassemblons **les métiers de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, et de l'aide à domicile aux familles.** Nous disposons de **deux centres nationaux de formation et de pédagogie** pour la formation continue de nos professionnels et de nos bénévoles sur le territoire national.

Nos associations développent des projets en lien avec tous les acteurs du territoire, partenaires, financeurs et prescripteurs. Nous soutenons prioritairement des approches responsables, en lien avec le **développement local.**

Nous sommes **porteurs de projets éducatifs d'avenir.** Le suivi de **l'enfant, ses étapes de développement, les moments forts de sa vie, sont au cœur de nos projets pédagogiques.**

Nous accordons une **importance particulière à la place des parents, et favorisons leur implication dans nos projets associatifs.**

La force de l'ADMR est de pouvoir mobiliser les compétences de chaque échelon de notre réseau. Ceci nous permet de partager une vision et une réflexion communes sur l'enfance et la parentalité, et de **valoriser les meilleures pratiques** sur les territoires.

Conseil d'administration de l'Union nationale ADMR - 9 mars 2018

